AGREGATION
MODE D'EMPLOI

Membre B d'une école reconnue APTN

Vous êtes en formation dans une école reconnue APTN
et désirez devenir Membre B ?

Les démarches à effectuer sont les suivantes :

- Remplir le formulaire d'adhésion « Membre B » préalablement demandé au secrétariat APTN (ou téléchargé sur le site) ou remis par votre école.

Les personnes en formation au sein d'une école reconnue APTN n'ont pas à passer d'entretien par la commission d'agrégation APTN.

En effet l'entretien personnel, mené par le directeur ou la directrice de l'école reconnue APTN, lors de l'acceptation à l'engagement de formation, remplace cet entretien.

Au vu de ce qui précède, l'enregistrement de votre dossier en tant que Membre B est gratuit, vous bénéficiez également d'un tarif spécial « école reconnue APTN » pour la cotisation annuelle.

montants de vos frais et cotisation :

• enregistrement du dossier	gratuit
• entretien	gratuit (car fait par le/la directeur/trice de l'école)
• cotisation annuelle	CHF 100.-

● Rue de la Plaine 13 / CH-1400 Yverdon-les-Bains ● tél. : +41 24 426 67 40
● e-mail : aptn@aptn.ch ● site : www.aptn.ch